



EN BREF :

- Mot de bienvenue.
- Chrysomèle rayée du concombre : homologation d'ADMIRE® 240 Insecticide systémique en suspension aqueuse, pour application au sol ou dans l'eau de transplantation dans toutes les cucurbitacées du groupe 9.

MOT DE BIENVENUE

Le beau temps de la semaine passée nous rappelle qu'une autre saison de culture débutera bientôt! Voici donc le premier avertissement du réseau cucurbitacées-solanacées pour l'année 2006. Nous profitons de l'occasion pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux abonnés ainsi qu'aux réguliers du réseau. Petit changement au réseau. Dorénavant, Isabelle Couture, agronome à la Direction régionale de la Montérégie-Est, sera aversseuse pour les cucurbitacées alors que Christine Villeneuve se consacrera, comme par le passé, aux solanacées. Encore cette année, le réseau cucurbitacées-solanacées peut compter sur la précieuse collaboration d'observateurs de diverses régions du Québec. Leurs informations sont à la base des avertissements qui vous sont transmis. Nous espérons que ces avertissements ainsi que les bulletins d'information sauront vous informer adéquatement et répondre à vos interrogations afin de vous aider dans vos interventions phytosanitaires. Nous vous souhaitons une très bonne saison de production 2006!

CHRYSOMÈLE RAYÉE DU CONCOMBRE

Homologation d'ADMIRE® 240 Insecticide systémique en suspension aqueuse, pour application au sol ou dans l'eau de transplantation dans toutes les cucurbitacées du groupe 9

L'usage d'ADMIRE® 240 Insecticide systémique en suspension aqueuse (imidaclopride) a été accordé pour la répression de la chrysomèle rayée du concombre et de la chrysomèle maculée du concombre pour toutes les cucurbitacées du groupe 9 (melon à confire, melon brodé, melon d'eau, courge d'été et d'hiver, citrouille, concombre, chayotte, pastèque de Chine, cornichon épineux, courge comestible, momordique spp.).

L'application doit se faire en début de saison sur les cucurbitacées semées ou transplantées. Une seule application est permise. Le traitement peut se faire de deux façons :

- 1) **Par application au sol**, à raison de 18 ml par 100 m de rang et pour un maximum autorisé de 1,165 l de produit/ha.
- 2) **Par l'application dans l'eau de transplantation** à raison de 25 ml par 1000 plants (préparer une solution contenant 25 ml d'ADMIRE 240 dans 150 l d'eau) et appliquer 150 ml par plant de cette solution au moment de la transplantation.

La durée de protection offerte par l'imidaclopride peut varier selon le climat et les conditions de sol. Les données d'efficacité dans d'autres cultures et pour d'autres ravageurs nous portent à croire que la protection peut s'étaler sur quelques semaines. Consultez le représentant Bayer ou le détaillant pour obtenir les données pertinentes à votre région.

Consultez l'étiquette d'ADMIRE® 240 Insecticide systémique en suspension aqueuse pour tous les renseignements inhérents à cette nouvelle homologation :

[http://www.agrireseau.qc.ca/legumeschamp/documents/Admire\(IMI\)%20Crop%20Group%209%20and%20Lettuce\(PEI\)%20F%20Booklet.pdf](http://www.agrireseau.qc.ca/legumeschamp/documents/Admire(IMI)%20Crop%20Group%209%20and%20Lettuce(PEI)%20F%20Booklet.pdf)

Toxicité envers les abeilles

L'ADMIRE® 240 est très toxique pour les abeilles exposées directement au produit ou aux résidus sur les cultures et les mauvaises herbes en fleurs. Ne pas appliquer ce produit ni le laisser dériver sur les cultures et les mauvaises herbes en fleurs si des abeilles butinent dans les secteurs à traiter. Ce produit est également très toxique pour les invertébrés aquatiques.

Restrictions concernant les rotations

La rotation avec des céréales (blé, orge, avoine) est permise après un intervalle d'au moins 30 jours entre le dernier traitement avec ADMIRE® 240 Insecticide systémique en suspension aqueuse et le semis. La rotation avec les pois ou les haricots (y compris féveroles, soya, haricots adzuki, haricots mungo, haricots de Lima, haricots d'Espagne, haricots secs et haricots mange-tout) est également permise **après un intervalle d'au moins 9 mois entre le dernier traitement et le semis**. Aucune autre culture de rotation destinée à l'alimentation humaine ou animale ne peut être semée moins de 12 mois après le dernier traitement.

L'imidaclopride est rémanent et comporte des risques élevés d'effet résiduel; il n'est pas recommandé d'utiliser ce produit dans les champs traités avec ADMIRE® 240 Insecticide systémique en suspension aqueuse la saison précédente.

Pour plus de détails concernant ADMIRE® 240, veuillez vous référer à l'étiquette du produit.

Mise en garde

Selon la loi, vous ne devez utiliser que des produits homologués sur vos cultures et ces produits doivent toujours être utilisés en conformité avec l'étiquette fournie. Les doses maximales, le nombre maximum de traitements par saison et le délai avant la récolte sont particulièrement importants. Si vous ne respectez pas ces règles, vous ne respectez pas la loi et il y a de forts risques que les quantités de résidus de pesticides présents dans vos légumes dépassent les normes prescrites.



Texte rédigé par :

Isabelle Couture, agronome, Direction régionale de Montérégie, secteur Est, MAPAQ

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION
DES LÉGUMES

CHRISTINE VILLENEUVE, agronome
Avertisseuse – solanacées

Centre de services de St-Rémi, MAPAQ

118, rue Lemieux, St-Rémi (Qc) J0L 2L0

Téléphone : 450 454-2210, poste 231

Télécopieur : 450 454-7959

Courriel : Christine.Villeneuve@mapaq.gouv.qc.ca

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION
DES LÉGUMES

ISABELLE COUTURE, agronome

Avertisseuse – cucurbitacées

Direction régionale de la Montérégie Est, MAPAQ

1355, rue Gauvin, bur. 3300, St-Hyacinthe (Qc) J2S 8W7

Téléphone : 450 778-6530, poste 255

Télécopieur : 450 778-6540

Courriel : Isabelle.Couture@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Rémy Fortin, agronome, Cindy Ouellet et Isabelle Beaulieu, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 01 – cucurbitacées-solanacées – 28 avril 2006

